

Comité Technique Ministériel du 1er décembre 2017

Séance de rattrapage pour la DGCCRF

Un empêchement de dernière minute a contraint la Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers à ne pas présider cette instance.

C'est Mme Orange-Louboutin, son adjointe récemment nommée qui s'est donc acquittée de cette tâche.

Ce Comité Technique a eu un ordre du jour limité à un seul point : **la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour les agents de catégorie A de la DGCCRF.**

Pour des raisons inexplicables en séance, cette direction a retardé tout le processus de près d'un an. Ainsi, les agents ne verront au mieux, qu'au printemps 2018, la régularisation de leur carrière, avec un effet rétroactif...au 1er janvier 2017 !

Précisons que les agents de catégorie A représentent 68% de l'ensemble des personnels de la DGCCRF.

Ce retard accumulé a été encore plus préjudiciable pour les agents en instance de départ à la retraite. Toutefois l'engagement a été donné que tous ceux partis depuis le 1er janvier 2017 verront leur situation régularisée en 2018, avec effet rétroactif !

Décidément, cette direction n'aura rien épargné à ses agents depuis plusieurs années!

Hormis quelques corrections techniques, ce retard ne peut être imputé à la prise en compte des demandes des organisations syndicales de la DGCCRF, et de **FO** en particulier, puisque la direction les a systématiquement rejetées en groupes de travail.

Ce fut particulièrement le cas pour la transformation du grade fonctionnel d'inspecteur expert en grade de débouché.

Revendication légitime, puisque la DGCCRF est la seule direction de Bercy à réseau sans grade de débouché pour les inspecteurs, hormis la sélection d'inspecteur principal.

Les textes prennent en compte le report d'un an de la mise en œuvre du PPCR.

FO Finances est intervenue sur les points techniques suivants :

– La différence de conservation d'ancienneté pour l'accès au 5ème échelon d'IP entre le concours et la promotion au choix. Le DRH de la DGCCRF a admis cette erreur et a retenu notre amendement.

– Les raisons qui ont amené à une minoration des indices au 5ème échelon d'inspecteur expert depuis le dernier groupe de travail.

Le projet présenté en Août aux syndicats de la CCRF a été considéré comme beaucoup trop avantageux par la DGAFP, puisqu'il serait revenu à revaloriser de 45 points d'indice les agents passant du 4ème au 5ème échelon. Privilège intolérable pour la DGAFP ! La solution trouvée par la DGCCRF est la création d'un 6ème échelon...en 2021 et un allongement de trois ans de la carrière dans le grade dès 2017 !

– La perte de l'ancienneté pour le reclassement des DD2 4ème échelon dans le premier échelon du grade DD1.

Pour le DRH de la DGCCRF, c'était une tentative pour avoir mieux que prévu dans le PPCR, mais, « pas de chance » la DGAFP a veillé au grain et a rejeté cette proposition.

FO Finances a voté contre les trois projets de décrets, car, non seulement, ils se situent dans le strict cadre du PPCR et de son calendrier, imposés par la Fonction Publique. De plus, la création d'un grade de

débouché de carrière aux inspecteurs de la DGCCRF n'a pas été retenue.

Questions diverses :

● **Amiante** : malgré l'engagement de M. Le Maire, le 14 novembre, nous n'avons pas pu prendre connaissance de la lettre de mission adressée à l'IGAS, pour une raison assez originale : cette lettre n'a pas encore été signée par les ministres du travail et de la santé...alors que la mission a démarré ses travaux voilà quelques semaines !

● **Médecins de prévention** : suite à la réunion du 14 novembre, en présence de la DGAFP, l'inter ministérialité des moyens humains n'est plus aussi clairement affichée...mais le projet envisagé n'est guère différent.

Il serait de mutualiser les moyens dans les départements dépourvus de médecins ou à faible activité. Ce dispositif serait ouvert pour la Fonction Publique et Territoriale.

Avec la pénurie de médecins dans la Fonction Publique, y compris dans le réseau des ministères économiques et financiers, il est aisé d'imaginer les conclusions qui rapidement en seront tirées à l'avenir par les pouvoirs publics.

Cette orientation ne peut être acceptée par **FO Finances**.

● **DIECCTE Martinique** : Le DRH de la CCRF a annoncé la fin des travaux de désamiantage dans l'immeuble occupé conjointement avec la DGFiP.

Pour autant les agents de la DIECCTE sont toujours dans l'attente de leur relogement dans de nouveaux locaux.

Ce Comité Technique a été à l'image du dialogue social durant cette année 2017, un cru de faible qualité, avec bien peu de prise en considération des intérêts des personnels et de reconnaissance de leur travail. Le prisme budgétaire dominant tout débat.

La cuvée 2018 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices, avec en particulier "Action publique 2022" avec son objectif de 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique d'État et l'abandon de pans entiers de missions régaliennes.

Pour FO Finances, la mobilisation des personnels sera déterminante pour combattre toutes les velléités de remises en question des missions et des emplois.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA FEDERATION SUR :**

<http://www.financesfo.fr/>